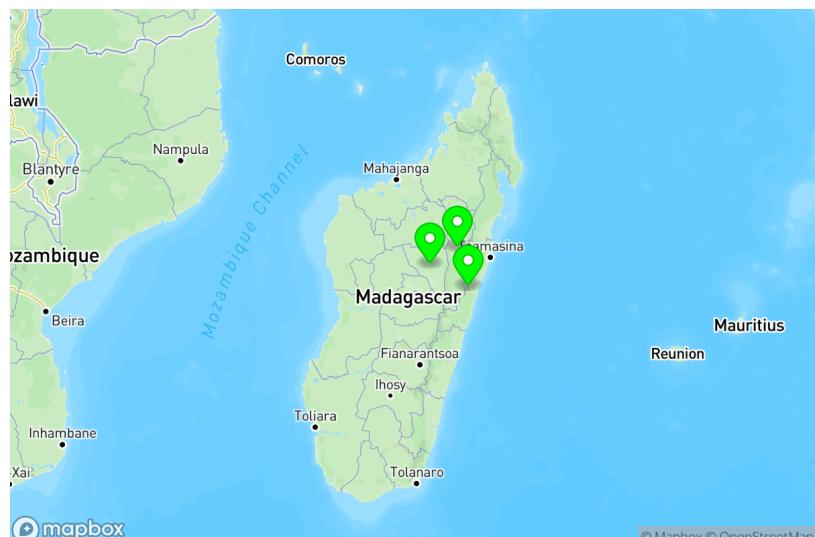


Projet d'interconnexion et de renforcement des réseaux de transport d'énergie

PRIITEM 1

Thématique principale: *Infrastructures et énergie*



Régions du projet :

Zones Géographiques: Alaotra Mangoro, Analamanga, Atsinanana

Informations générales

Budget global	€107,300,000
Budget européen	€26,000,000
Date de début	06/12/2024
Date de fin	31/10/2028
Statut	En cours

Organisations partenaires

Chef de file

- Banque Africaine de Développement
- BAD

Co-financeur

- Banque Européenne d'Investissement (BEI)
- Budget: €81,300,000

Labels:

Objectif de Développement Durable

- ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable

Informations

Objectifs généraux :

Développement du premier réseau interconnecté de transport d'électricité à Madagascar (Axe Antananarivo-Toamasina) visant à réduire les impacts de la production d'énergie électrique sur l'environnement, à sécuriser la fourniture d'électricité et à augmenter l'accès à l'électricité aux populations en milieu rural

Objectifs spécifiques :

- Favoriser l'intégration des énergies renouvelables
- Etendre la couverture du réseau électrique interconnecté du pays
- Electrifier les localités et zones rurales de la zone d'intervention du projet

Résultats:

- (i) Renforcement du réseau de transport d'électricité
- (ii) Électrification rurale
- (iii) Appui institutionnel
- (iv) Mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

La composante I du projet consiste au renforcement et à l'extension du réseau de transport d'électricité et comprend la construction de la ligne d'interconnexion électrique reliant le Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA) et celui de Toamasina (RIT) (267km) et les quatre postes de transformation associés (Tana Nord II, Ambohibary, Antsampana et Toamasina).

La composante II concerne l'électrification des localités rurales le long du corridor Antanarivo-Toamasina réalisée avec l'extension du réseau de distribution électrique (environ 37 km de ligne) à partir des postes de d'Antsampana et d'Ambohibary pour alimenter 3 communes (Morarano Gara dans le district de Moramanga ainsi que Mahatsara et Brickaville dans le district de Brickaville) et qui permettra le raccordement de près de 1.500 nouveaux ménages (soit environ 10.000 personnes) au réseau national de la compagnie nationale malgache de l'électricité et de l'eau Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA).

Le deuxième volet de la composante II comprend un accompagnement de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) dans le suivi de l'exécution et de la mise en œuvre de mini-réseaux isolés développés en Partenariat Public Privés (PPP). Dans cette composante, il est prévu de financer la participation de l'Etat dans le coût des investissements (environ 50% maximum du coût d'investissement) et également de financer les études techniques et environnementales/sociales complémentaires. Ces projets autonomes comprendront la construction d'au plus trois petits aménagements hydroélectriques pour une capacité installée cumulée d'environ 3 600 kW (Angadanoro 3 000 kW, Ampasimbe 350 kW, Sahandaso 250 kW), avec environ 324 km de ligne de distribution (MT/BT), et le raccordement à l'électricité de 93 localités et près de 8 767 nouveaux clients (soit environ 83 262 personnes).

La composante III est dédiée à l'appui institutionnel en faveur des différentes parties prenantes du projet. En particulier, il est prévu d'organiser des programmes de formation et de sensibilisation visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'inclusion des femmes. Des activités de renforcement des capacités dans les domaines fiduciaires, gestion environnementale et sociale, du genre, des changements climatiques et techniques viseront également le personnel du MEH, de la JIRAMA, et de l'ADER.

La composante IV est dédiée à la mise en œuvre du PGES et du PAR sensible au genre (PAR), portant également une attention aux groupes vivant dans des situations de vulnérabilité et aux coûts d'obtention des permis environnementaux auprès de l'ONE. La majeure partie de ces coûts seront pris en charge par le gouvernement, formant ainsi la contrepartie de l'Etat dans le financement du PRIITEM-1.

Le projet permettra de relier le barrage de Volobe au réseau interconnecté d'Antananarivo.